

Le Programme Bâtiments en 2010, année de lancement du projet

➤ En 2010, la Suisse a économisé près de 73 100 tonnes de CO₂ par le biais du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons. Si l'on considère toute la durée de vie des mesures, cette économie correspond à 1,6 million de tonnes de CO₂. Au cours de sa première année d'existence déjà, *Le Programme Bâtiments* s'est révélé décisif dans la réduction des émissions de CO₂ et le recours aux énergies renouvelables.

Le Programme Bâtiments est l'un des piliers de la politique climatique et énergétique de notre pays. Il a pour objectif de participer jusqu'à un cinquième de la réduction annuelle prévue des émissions de CO₂ de 20% d'ici à 2020. Dans le cadre de ce programme, la Confédération et les cantons encouragent aussi bien l'économie d'énergie que le recours aux énergies renouvelables. 92 millions de

francs ont été versés en 2010. «Assainir, ça paye.» – cette formule ne s'applique pas seulement aux propriétaires de biens immobiliers, maisons ou appartements, mais également au secteur du bâtiment et à l'industrie: *Le Programme Bâtiments* a permis des investissements supplémentaires de l'ordre de 428 millions de francs. La pratique simple et efficace en matière d'autorisations a fait ses preuves pour le traitement des demandes.

Nombreuses sont les personnes qui souhaitent s'engager en faveur de solutions environnementales et énergétiques pertinentes. Le succès du Programme Bâtiments l'atteste. La Confédération et les cantons sont invités à soutenir cette dynamique et à poursuivre le programme efficacement tout en continuant à le développer.



Bruno Oberle

directeur
de l'Office fédéral de l'environnement
(OFEV)



Walter Steinmann

directeur
de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)



Beat Vonlanthen

président
de la Conférence des directeurs cantonaux
de l'énergie (EnDK)



L'objectif: réduire les émissions de CO₂ et promouvoir les énergies renouvelables

En Suisse, plus de 40% des émissions de CO₂ indigènes et de la consommation d'énergie sont générées par le secteur du bâtiment. Rien d'étonnant, puisque plus des deux tiers de l'énergie utilisée pour le chauffage proviennent d'énergies fossiles et qu'environ 1,5 million de constructions nécessitent un assainissement énergétique. Cependant, seul 1% des bâtiments est actuellement rénové chaque année.

C'est là qu'intervient *Le Programme Bâtiments* de la Confédération et des cantons: si l'ensemble des mesures sont concrétisées d'ici à 2020, il faut s'attendre à une réduction des émissions annuelles de CO₂ de 1,5 à 2,2 millions de tonnes. Il s'agit d'une contribution notable aux objectifs nationaux de réduction de CO₂ prévue pour 2020 et au-delà. Sur toute la durée de vie des mesures, soit près de 40 ans, le programme permet des économies de 35 à 52 millions de tonnes de CO₂.

Le Programme Bâtiments est composé de deux volets:

- Le volet A, commun à toute la Suisse, porte sur la rénovation efficace de l'enveloppe des bâtiments, c.-à-d. sur une meilleure isolation des toits, murs, sols, plafonds et fenêtres. A cet effet, la Confédération met à disposition 133 millions de francs par an, issus de l'affectation partielle

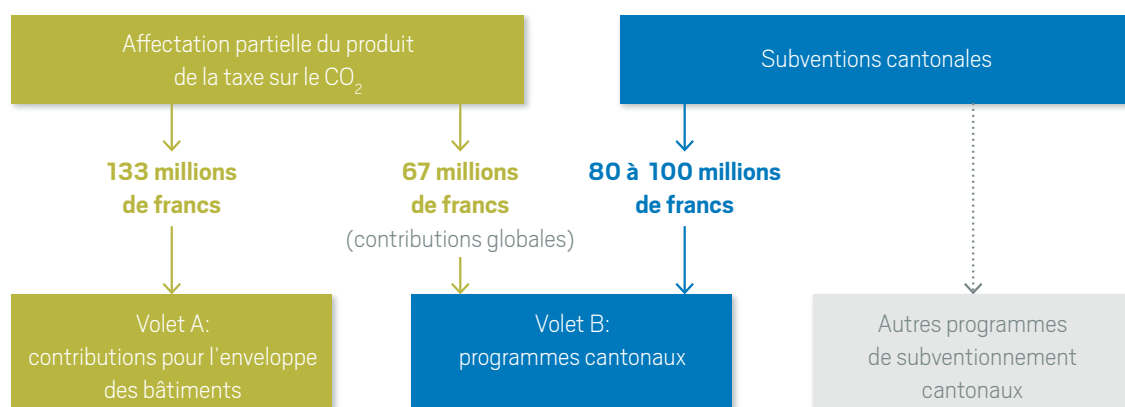
du produit de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles.

- Le volet B comprend des programmes spécifiques à chaque canton et destinés à encourager le recours aux énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments. Les programmes cantonaux existent le plus souvent déjà depuis plusieurs années. La Confédération met à disposition 67 millions de francs par an issus de la taxe sur le CO₂ sous forme de contributions globales, que les cantons complètent par une somme au moins équivalente.

Dans le cadre du Programme Bâtiments, la Confédération et les cantons mettent en tout 280 à 300 millions de francs à disposition par an pour investir dans l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables dans le bâtiment.

S'y ajoutent d'autres programmes cantonaux dans le domaine énergétique, p. ex. pour promouvoir d'autres mesures portant sur les bâtiments, le photovoltaïque ou le conseil en matière d'énergie. Ces programmes, qui ne font pas partie intégrante du Programme Bâtiments, se chiffraient à près de 80 millions de francs en 2010.

Présentation schématique des volets du programme et des flux financiers (données du budget pour l'année 2010)



Le Programme Bâtiments en 2010

Vue d'ensemble des versements et effet en 2010

	Volet A: contributions pour l'enveloppe des bâtiments	Volet B: programmes cantonaux
En 2010:		
Versements	23 millions de francs	69 millions de francs
Effet annuel à partir de 2020	7'400 t CO₂ 36 GWh	65'700 t CO₂ 337 GWh
Effet sur toute la durée de vie de la mesure	263'000 t CO₂ 1'271 GWh	1'327'000 t CO₂ 7'034 GWh

La première année du Programme Bâtiments est un succès: de nombreux maîtres d'ouvrages ont rénové leurs biens immobiliers, grâce à l'incitation financière, de manière plus efficace et plus complète.

Nombreuses demandes, premiers versements

En 2010, la demande de subventions pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments (volet A) dépassait largement les prévisions, avec plus de 29 000 demandes déposées. Les centres de traitement ont pu donner suite à plus de 26 000 demandes pour près de 205 millions de francs. Les liquidités étaient toutefois assurées en 2010, car 23 millions de francs seulement ont été versés jusqu'à la fin de l'année.

Dans le cadre des programmes cantonaux (volet B), 69 millions de francs ont été versés en 2010, notamment pour des projets acceptés au sein de programmes précédents et réalisés en 2010. Les capteurs solaires ont profité de la plus grande part de ces subventions, soit 23,4 millions de francs.

Effet du Programme Bâtiments

Les mesures mises en œuvre en 2010 dans le cadre du Programme Bâtiments (volets A et B) entraînent une réduction de près de 73 100 tonnes de CO₂ par année (373 GWh). Sur toute la durée de vie des mesures, la réduction globale atteint 1,6 million de tonnes de CO₂ (8305 GWh).

Le Programme Bâtiments réduit non seulement les émissions de CO₂, mais il renforce aussi la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse dans le domaine de l'énergie et suscite des investissements supplémentaires dans le secteur de la construction et l'industrie: en 2010, près de 428 millions de francs ont été investis directement dans l'énergie.

Développements en 2011

Fin 2010, le nombre de demandes déposées dépassait largement les prévisions. Aussi une adaptation du programme a-t-elle été décidée pour le volet A au 1er avril 2011 afin d'éviter un manque de liquidités prévisible, de réduire les frais d'exploitation et, parallèlement, d'optimiser l'efficacité du programme en matière d'émissions de CO₂. En outre, le montant minimal de la subvention a été augmenté de 1000 à 3000 francs et la subvention pour le remplacement des fenêtres a été réduite de 70 à 40 francs par m². En effet, les fenêtres à triple vitrage exigées par le Programme Bâtiments deviennent de plus en plus courantes et la différence de prix avec les fenêtres à double vitrage s'amenuise. Cette solution permet une réduction plus haute des émissions de CO₂ avec les mêmes subventions. L'adaptation du programme a été bien acceptée par les secteurs concernés et la population.

Une demande qui reste forte

L'adaptation du programme (volet A) en avril 2011 a entraîné une baisse du nombre de demandes. Des projets d'assainissement d'envergure sont toutefois de plus en plus fréquemment déposés. La demande de subventions reste très forte: à la fin août 2011, près de 172 millions de francs ont déjà été octroyés au volet A.

Les programmes cantonaux destinés à encourager le recours aux énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'amélioration des installations techniques des bâtiments (volet B) sont un des piliers de la réduction des émissions de CO₂. Ici aussi, la demande est forte dans la plupart des cantons. En 2011, ceux-ci mettent donc une fois de plus près de 100 millions de francs à disposition, complétés par les 67 millions de francs issus de la taxe sur le CO₂.

Potentiel considérable

A l'automne de la seconde année, on peut le dire sans détours: *Le Programme Bâtiments* est un succès. Etant donné la demande importante, une impasse relative au financement pourrait toutefois survenir à moyen terme pour le volet A. Partant, le Conseil des Etats a donné un signal dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂ et propose d'augmenter la contribution au Programme Bâtiments à 300 millions de francs. En cas de hausse de la taxe sur le CO₂, *Le Programme Bâtiments* aurait près de 100 millions de francs supplémentaires à disposition. Ces moyens supplémentaires permettraient de renforcer l'effet du Programme Bâtiments, de poursuivre la réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ dans le bâtiment, et de stimuler le recours aux énergies renouvelables.

Contacts

➤ Pankraz Freitag, conseiller aux Etats et président du comité de pilotage *Le Programme Bâtiments* (volet A), pankraz.freitag@solnet.ch, tél. 079 629 69 20

➤ Andreas Götz, vice-directeur de l'Office fédéral de l'environnement, président du comité des partenaires *Le Programme Bâtiments* (volet A), andreas.goetz@bafu.admin.ch, tél. 031 322 82 95

➤ Daniel Büchel, vice-directeur de l'Office fédéral de l'énergie, membre du comité des partenaires *Le Programme Bâtiments* (volet B), daniel.buechel@bfe.admin.ch, tél. 031 322 56 11

Pour de plus amples informations

➤ www.leprogrammebatiments.ch